



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 03 février 2023

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel le 03 février 2023.

15 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Martial **BELLON**, Paul **MERLIOT**, Roger **PAOUR**, Christian **LEMASSON**, Jean-Louis **BORG**, Christophe **LE BOUILLE**, Amara **SY**, Jean-Marc **JEHANNO**, Alain **SALMON**, Christian **DEVOS**, Nicolas **RAIMBAULT**, Yohan **SENEZ**, Michel **GOBILLOT**, José **RUIZ**

Excusés : MM. Gaetan **MULLER** et Stéphane **KROEMER**

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Proposition du Comité Sanitaire relative au Protocole médical des compétitions

Des évolutions gouvernementales importantes relatives au traitement du COVID 19 sur le territoire sont intervenues avec application au 1er février 2023, à savoir :

- Fin de l'isolement systématique des cas positifs, et fin de l'obligation de réalisation d'un test au bout de 2 jours pour leurs contacts
- Fin de l'arrêt de travail dérogatoire sans jour de carence pour les personnes testées positives au COVID 19
- Cessation définitive du suivi des cas contacts par l'Assurance Maladie via son service « *Contact Covid* »

En conséquence, le Comité Sanitaire s'est réuni le mardi 31 janvier 2023 pour décider des suites à donner à l'application du protocole médical des compétitions toujours en vigueur.

Ainsi, après réflexion, le Comité Sanitaire **propose la suspension du protocole médical des compétitions** et des obligations qui découlent, et ce avec application immédiate.

Cela aurait notamment pour conséquence :

- L'arrêt de l'isolement automatique pour toute personne testée positive au COVID,
- Fin de l'obligation de renseignement de l'attestation COVID sur Basketpro
- Fin de la possibilité de report de rencontres

La seule obligation restante étant l'obligation pour les médecins de renseigner le logiciel ASKAMON en cas de test positif d'un joueur. Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- **Approbation de la suspension du protocole médical des compétitions et des obligations qui en découlent**
- **Refus de la suspension du protocole médical des compétitions et des obligations qui en découlent**
- **Abstention**

Nombre de votants : 15

Résultats des votes :

- **Approbation : 14**
- **Refus : 1**
- **Abstention : 0**

La suspension du protocole médical des compétitions et des obligations qui en découlent est adoptée à la majorité
--

Sujet n°2 : Nomination des personnalités LNB à la Commission Mixte Technique

La nouvelle convention de délégation entre la FFBB et la LNB prévoit l'instauration d'une Commission Mixte Technique.

Afin d'accompagner M. Christian DEVOS, du fait de son titre de Président de l'ex-Commission Formation LNB, il est proposé de nommer les personnes suivantes et leur suppléant :

- Titulaire n°1 : Philippe HERVE ;**
- Titulaire n° 2 : Thierry CHEVRIER ;**
- Suppléant du titulaire n°1 : Claude BERGEAUD ;**
- Suppléant du titulaire n°2 : Frédéric SARRE.**

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- **Approbation de la proposition de nomination des deux titulaires, MM. HERVE et CHEVRIER, et des deux suppléants, MM. BERGEAUD et SARRE, siégeant à la Commission Mixte Technique**
- **Refus de la proposition de nomination des deux titulaires, MM. HERVE et CHEVRIER, et des deux suppléants, MM. BERGEAUD et SARRE, siégeant à la Commission Mixte Technique**
- **Abstention**

Nombre de votants : 15


Résultats des votes :

- **Approbation : 13**
- **Refus : 1**
- **Abstention : 1**

La nomination à la Commission Mixte Technique de MM. HERVE et CHEVRIER en tant que titulaires et de MM. BERGEAUD et SARRE en tant que suppléants est adoptée à la majorité



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**